VESS
VANUATU ENVIRONMENTAL SCIENCE SOCIETY

# Directives pour interagir avec les dugongs

# Directives pour interagir avec les dugongs

VESS
VANUATU ENVIRONMENTAL SCIENCE SOCIETY

Le dugong est l'un des animaux les plus charismatiques du Vanuatu et beaucoup de touristes sont enthousiastes quand ils en voient. Au Vanuatu, cela est possible dans de nombreux endroits et nos dugongs ont la réputation d'être ''amicaux'' et n'ont pas peur des gens. Nous voulons que cela continue afin que les gens, y compris les touristes, puissent continuer à avoir des rencontres uniques avec ces mammifères marins fascinants. Mais pour que cela se produise, chaque rencontre doit être une expérience positive pour les dugongs ainsi que pour les humains. Ce code de conduite vise à donner les connaissances nécessaires pour que nos interactions avec les dugongs ne leur portent pas préjudice et qu'ils restent heureux et en bonne santé.

Les dugongs peuvent être facilement dérangés ou effrayés par les gens. Ce sont des animaux intelligents avec une bonne mémoire. S'ils ont une rencontre désagréable, ils vont s'éloigner et ils peuvent choisir de ne pas revenir à cet endroit ou d'éviter les gens. Cela va évidemment gâcher toute chance de voir les dugongs à l'avenir mais c'est également néfaste pour les dugongs. Si les humains dérangent les dugongs lorsqu'ils se nourrissent, cela peut les empêcher de manger suffisamment, ce qui signifie non seulement qu'ils sont plus susceptibles de tomber malade mais aussi qu'ils peuvent donner naissance à moins de petits. Les dugongs sont en voie d'extinction et tout amoindrissement de leur reproduction ou de leur santé les rend encore plus vulnérables.

## Voici les mesures à suivre chaque fois que vous voyez un dugong

**Si vous êtes dans l'eau avec des dugongs :**

- Les dugongs peuvent être des animaux farouches et certains peuvent ne pas vouloir être près des humains. Lorsque vous entrez dans l'eau ou apercevez le dugong, NE PAS nager vers lui. Vous êtes susceptible de le faire s'éloigner de vous et vous n'aurez pas une agréable rencontre éventuelle.

- Restez où vous êtes et laissez le dugong venir à vous s'il le veut.
- Nagez calmement, lentement et minimisez l'excès de bruit et les éclaboussures.
- Il ne doit pas y avoir plus de cinq personnes à moins de dix mètres d'un dugong. Si vous tombez sur un dugong et qu'il y a déjà cinq personnes à moins de dix mètres, restez à au moins vingt mètres.

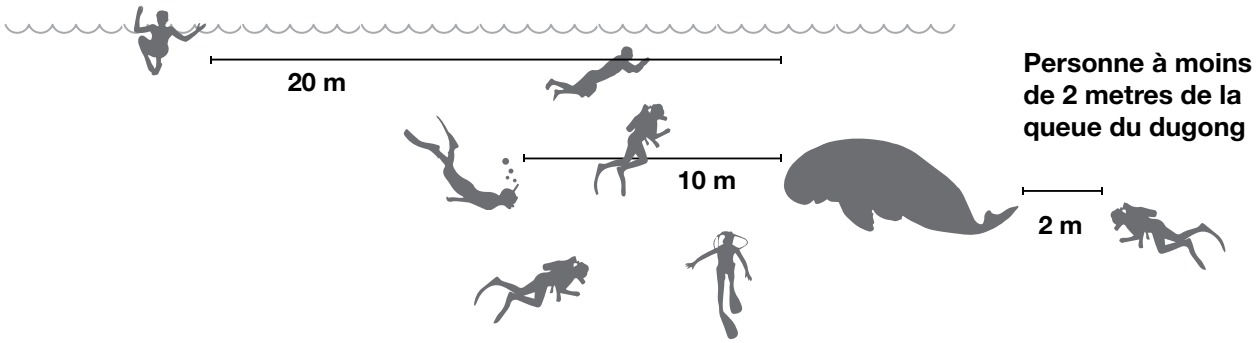


- Si vous voyez une mère avec son petit, gardez-la à au moins cinq mètres pour leur bien et votre sécurité. Si la mère dugong ou le petit s'approche de vous, éloignez-vous et tenez-vous à distance de cinq mètres des dugongs.
- Assurez-vous qu'aucune personne ou motomarine ne s'interpose entre une mère et son petit à n'importe quel moment.

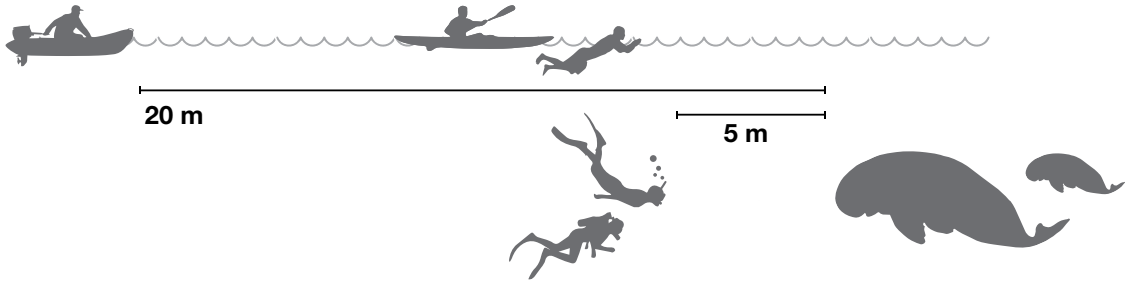


- Ne vous placez jamais entre un dugong et la surface de l'eau. Ils doivent venir à la surface pour respirer et tout ce qui les empêche de remonter à la surface peut les déranger.
- Lorsque vous nagez avec un dugong qui s'est approché de vous, restez à au moins deux mètres de la queue. Les queues de dugong sont très puissantes et pourraient vous blesser si elle vous frappe.
- Si un dugong présente des signes de dérangement ou de perturbation (comme par exemple s'il tente de s'éloigner de vous à plusieurs reprises), éloignez-vous et arrêtez-vous à au moins cinquante mètres du dugong.
- Lorsque vous prenez des photos ou que vous filmez les dugongs, vous ne devez pas oublier ces directives et respecter les distances. La protection du dugong et votre sécurité sont plus importants que d'obtenir une image parfaite ou un "selfie".

- Ce n'est pas une bonne idée de toucher des animaux sauvages pour votre sécurité et celle de l'animal. Toucher les dugongs pourrait leur faire du mal et ils pourraient être porteur de maladies qui pourraient vous infecter.  Il vaut mieux ne pas les toucher.
- N'essayez jamais de toucher un dugong sur la tête.
- Restez à l'écart de la queue et ne touchez jamais les nageoires.
- N'essayez jamais de ''monter'' un dugong
- Ne jamais pousser ou bousculer un dugong
- Ne touchez pas les petits. Rappelez-vous de vous tenir à au moins cinq mètres des mères et leurs petits.
- Ne pas déranger les dugongs lorsqu'ils se nourrissent.
- Ne pas nourrir les dugongs.

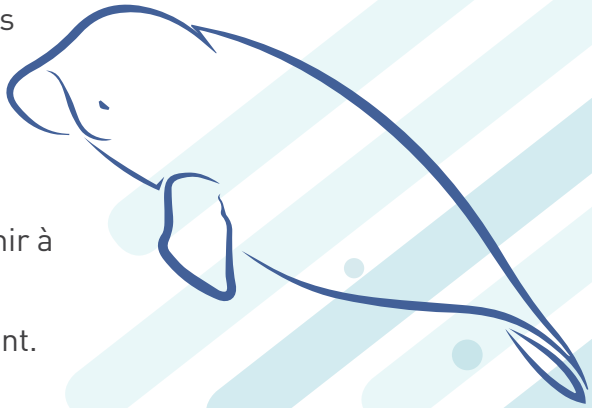

**Si vous êtes dans une embarcation avec un moteur** (bananaboat, bateau de pêche, bateau à voile, autres bateaux, jetski, zego, jetboat, etc.)

- Faites attention aux dugongs lorsque vous voyagez près des prairies d'herbes marines.
- Déplacez-vous à une vitesse lente de façon à ne pas faire de sillage ou à un maximum de cinq nœuds lorsque vous traversez une prairie d'herbes marines où des dugongs se trouvent souvent.
- Déplacez-vous à une vitesse lente ou à un maximum de cinq nœuds lorsque vous êtes à moins de cent mètres d'un dugong pour éviter de le heurter avec le bateau ou de blesser le dugong avec l'hélice.
- Si vous êtes à moins de cinquante mètres d'un dugong, assurez-vous que vos moteurs sont au point mort. Ne mettez le moteur en marche que pour vous éloigner du dugong après avoir vérifié où il se trouve et vérifiez soigneusement qu'il n'y a pas d'autres dugongs à proximité.
- Gardez le bateau à au moins dix mètres des dugongs en tout temps. S'il y a une mère avec son petit, restez à au moins vingt mètres. Si le dugong s'approche de votre bateau dans un rayon de dix mètres, ne pas engager le moteur et attendre que les dugongs se soient éloignés du bateau avant de démarrer le moteur (sauf si le bateau et les passagers sont en danger ; dans de tels cas, démarrez le moteur, mais avec un soin extrême de sorte que vous ne blessez pas les dugongs. Mieux vaut anticiper s'il y a un risque et éviter les situations qui pourraient vous rapprocher d'un dugong lorsqu'il y a un risque pour le bateau, par exemple près du récif ou des rochers).

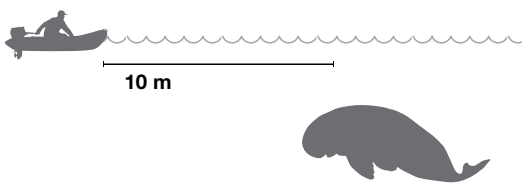


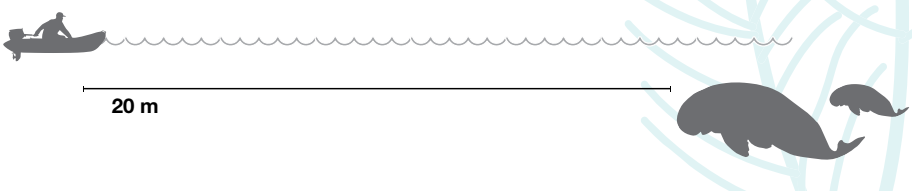

- Ne vous déplacez jamais au-dessus d'un dugong même si vous pensez qu'il est à une distance profonde sous l'eau. Ils ont besoin de faire surface pour respirer, il y a donc une chance que vous puissiez les blesser en les heurtant avec le bateau ou l'hélice quand ils font surface. Tout ce qui empêche les dugongs de remonter peut les déranger.
- Approchez-vous des dugongs sur les côtés et nagez parallèlement à leur corps. Essayez de ne pas vous approcher de l'avant ou de l'arrière.
- Ne poursuivez jamais un dugong.
- Ne jamais coincer ou harceler un dugong qui essaie de s'éloigner d'un bateau.
- Il ne doit jamais y avoir plus de trois embarcations motorisées à moins de cinquante mètres d'un dugong. Si vous tombez sur un dugong et qu'il y a déjà trois bateaux à moins de cinquante mètres, restez à au moins deux cents mètres.

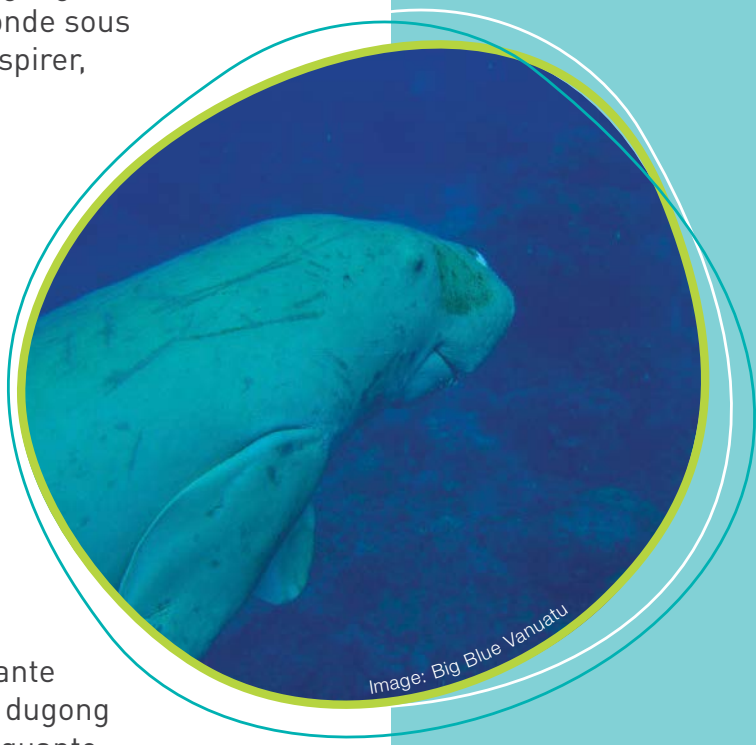


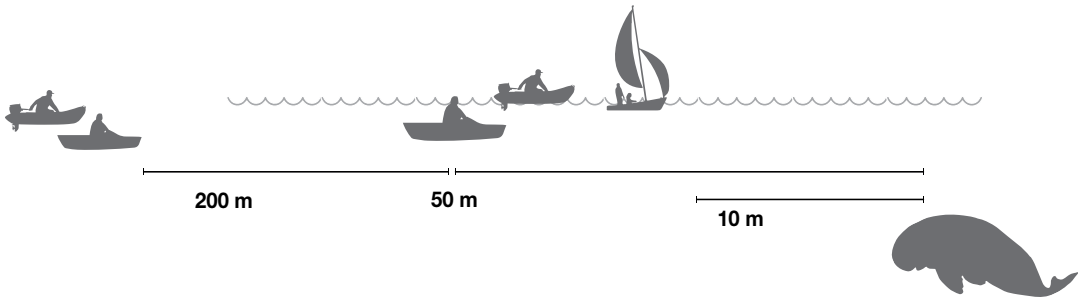


- Assurez-vous qu'aucune embarcation ne passe entre la mère et le petit à queque.
- Si un dugong présente des signes de détresse ou de perturbation (par exemple, s'il s'éloigne à plusieurs reprises), éloignez-vous à au moins cent mètres du dugong.
- Les dugongs dépendent des algues pour survivre. Soyez prudent lorsque vous naviguez au-dessus des prairies en herbes marines pour ne pas les blesser avec votre hélice.
- Jetez l'ancre en dehors des prairies en herbes marines pour ne pas endommager les algues.

**Si vous êtes dans une embarcation sans moteur** (bateau, kayak, canot, dériveur, paddle, planche de surf, etc.)

- Se tenir à au moins cinq mètres d'un dugong pour votre sécurité et celle des dugongs.
- Veiller à s'approcher des dugongs sur le côté et se déplacer parallèlement à leur corps. Essayer de ne pas vous approcher de l'avant ou de l'arrière.
- Ne jamais poursuivre un dugong.
- Ne jamais coincer ou embêter un dugong qui essaie de s'éloigner de vous.
- Il ne doit jamais y avoir plus de trois embarcations à moins de dix mètres d'un dugong. Si vous apercevez un dugong et qu'il y a déjà trois embarcation à moins de dix mètres, restez à au moins cinquante mètres.

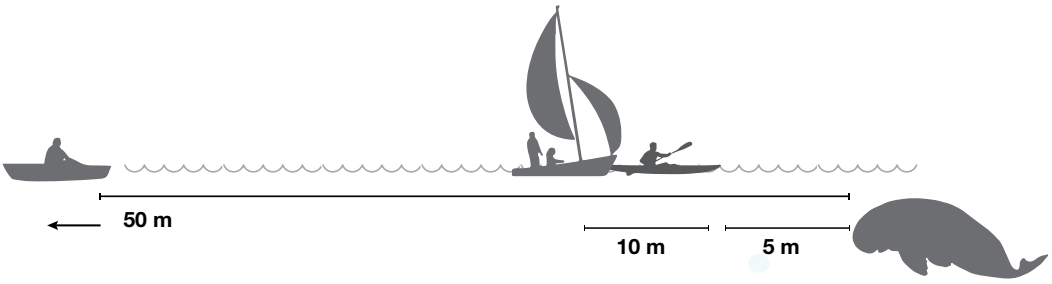


- S'assurer qu'aucune embarcation ne passe entre la mère et son petit à quelque moment que ce soit.
- Si un dugong présente des signes de détresse ou de perturbation (comme s'éloigner de vous à plusieurs reprises), s'éloigner et s'arrêter à au moins cinquante mètres du dugong.

**Si vous observez des dugongs du ciel**

- Si vous pilotez un drone, il doit voler à au moins cinquante mètres au-dessus des dugongs. Rappelez-vous que vous avez besoin d'un permis pour piloter un drone au Vanuatu (veuillez contacter l'Autorité de l'aviation civile du Vanuatu ou le Centre culturel de Vanuatu pour plus de détails).

N'oubliez pas, vous aurez la meilleure expérience en restant calme et en regardant de loin. Les dugongs peuvent être très farouches et c'est incroyablement rare de les voir à l'état naturel alors veuillez vous comporter de façon à ne pas les effrayer !

## Les dugongs sont protégés par les lois du Vanuatu

- Toutes les eaux du Vanuatu sont un sanctuaire des mammifères marins et tous les mammifères marins, y compris les dugongs, sont protégés en vertu de la Loi sur les pêches (2014). Une personne ne doit pas tuer, blesser, harceler, prendre, posséder, détenir en captivité ou restreindre le mouvement de tout mammifère marin dans le sanctuaire des mammifères marins du Vanuatu. Une personne qui enfreint cette loi est passible d'une amende allant jusqu'à 50 000 000 VT ou deux ans de prison, ou les deux. Il y a aussi une amende immediate de 1.000.000 VT pour avoir enfreint cette loi.
- Si un dugong est accidentellement blessé ou tué, vous devez le signaler immédiatement au service des pêches du Vanuatu en appelant au +678 23119 ou au +678 5333340.
  Si vous voyez un dugong malade, blessé ou mort, veuillez également le signaler au service des pêches du Vanuatu ou à la Société des sciences environnementales du Vanuatu en envoyant un courriel à vess@vanautuconservation.org
- Si vous constatez qu'un professionnel du tourism ne respecte pas ces directives, vous pouvez contacter le Servie du tourisme au +678 33400 et lui demander des normes minimales.

**Si tout le monde au Vanuatu obéit à ces lignes directrices pour interagir avec les dugongs, nous espérons que nos majestueux dugongs sauvages continueront à être heureux, en bonne santé et à exister au Vanuatu. Nous espérons que le respect de ces directives vous permettra de mieux vivre les rencontres que vous aurez avec les dugongs, tant pour vous que pour les dugongs.**

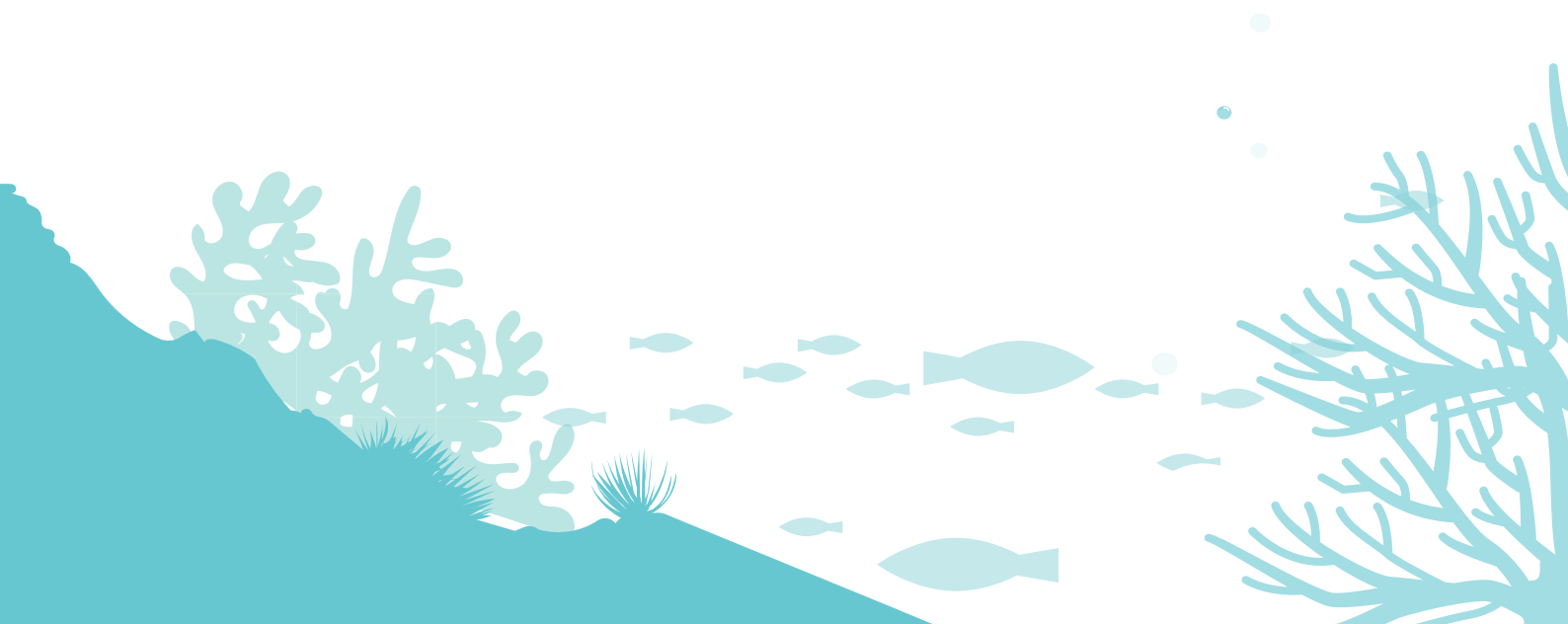

# Directives pour interagir avec les dugongs

Ces directives ont été rédigées par le Vanuatu Environnemental Society (VESS) dans le cadre du projet 'Dugong and Seagrass Conservation', finance par le Global Environnent Facility (GEF). Le projet global est appuyé par le Secrétariat Dugong de la Convention on Migratory Species (CMS) et le projet dirige par Mohammed bin Zayed Species (MbZ) Conservation Fund.

VESS
VANUATU ENVIRONMENTAL SCIENCE SOCIETY

Dugong & Seagrass CONSERVATION PROJECT

DEPARTMENT OF TOURISM Vanuatu

Fisheries Department of Vanuatu

gef

UNEP

CMS

DUGONG MOU

صندوق محمد بن زايد
للمحافظة على الكائنات الحية
The Mohamed bin Zayed SPECIES CONSERVATION FUND